

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

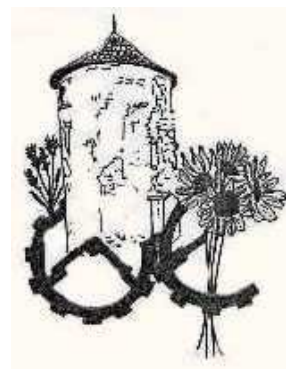
Tél. 04 74 54 42 07

Fax 04 74 54 58 80

mairie-lemottier@wanadoo.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 16 Mai 2014

Présents : MM. DETROYAT Bruno, GONON Gérard, MEHR Daniel, PRUDHOMME Julien, MOYROUD Nicolas, GENEVEY Jean-Noël, Mmes REYNAUD Françoise, MONTABON Marie-Christine, BUTTIN Véronique, GINET Véronique, DELEGUE Sandrine, CATINOT Anne-Lise.

Excusés : Mme MAZET Elsa, M. ALBERT Etienne.

Pouvoirs : Elsa MAZET donne pouvoir à Françoise REYNAUD. Etienne ALBERT donne pouvoir à Julien PRUDHOMME.

Secrétaire de séance : BUTTIN Véronique

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme :

Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (Parcelles 60 et 62)

Le Conseil Municipal a lancé cette procédure en séance du 2 avril 2014.

L'enquête publique, d'une durée de 1 mois, n'a apporté aucune remarque, les différentes administrations destinataires n'ont formulé aucune observation.

Le Conseil Municipal unanime approuve la modification simplifiée. Le dossier sera tenu à disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture, et à la Sous-Préfecture de Vienne - Bureau des Affaires Communales.

La présente délibération fera l'objet, d'un affichage en Mairie durant un mois. Elle sera publiée dans le journal « Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné ».

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité ; la date à prendre en compte pour l'affichage en mairie étant celle du premier jour où il est effectué.

La délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités susvisées.

Elagage :

Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise CRETINON Michel au prix de :

- 1.300 € H.T. pour le « passage de printemps »
- 3.600 € H.T. pour le « passage d'automne ».

Chauffage bâtiment Salle des Fêtes, Ecole... :

La chaudière en place est fuyante. Il y a lieu de la remplacer. Une chaudière à condensation, plus économe sera posée. Montant des travaux : 9.715,00 € H.T.

Projet d'étang : faisabilité

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Christian NUCCI, Vice-Président du Conseil Général, pour étude de l'aide possible.

Séance levée à 22 h 50.